

DÉLIBÉRATION N°DL20260034 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions, dont le maire est président de droit, chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

En application de ces dispositions, il est envisagé d'adopter la création de cinq commissions permanentes chargées du suivi général des questions ayant trait aux affaires communales :

Désignation	Délégués titulaires
1) Commission des finances, du commerce et des affaires économiques	Le maire, président de droit et 10 représentants de la commune
2) Commission de l'urbanisme, des travaux, du développement durable et de la vie des quartiers	Le maire, président de droit et 10 représentants de la commune
3) Commission de la culture, de l'animation, du patrimoine et du tourisme	Le maire, président de droit et 10 représentants de la commune
4) Commission de la sécurité, des transports et de la circulation	Le maire, président de droit et 10 représentants de la commune
5) Commission de la vie associative, des sports, de l'enfance et de la jeunesse	Le maire, président de droit et 10 représentants de la commune

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il est proposé d'aller au-delà de cette disposition et de permettre à chaque liste de la minorité de désigner un représentant au sein de chacune de ces commissions.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de constituer** les cinq commissions énoncées ci-dessus chargées du suivi général
- **de fixer** à dix le nombre de représentants du conseil municipal dans chaque commission,
- **de désigner** les représentants dans chacune de ces commissions.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont créées les commissions suivantes et sont élus :

1) Commission des finances, du commerce et des affaires économiques

- Président : M. Axel DUGUA
- Membres : M. FABRE Benoît, M. CADEGROS Régis, Mme FLECHET Andonella, M. JULVE Jérôme, Mme SAIDANI Djamila, M. SCHAEFFER Erick, M. QUOY Philippe, M LAVAL Jean-Marc, Mme SURPLY Isabelle, M.GIRAUDO Julien

2) Commission de l'urbanisme, des travaux, du développement durable et de la vie des quartiers

- Président : M. Axel DUGUA
- Membres : M. GRECO Gilles, Mme CHAPARD Catherine, Mme CIPRIANI Abila, M. CHANGEAT Bruno, Mme FREDIERE Michèle, Mme VANELLE Florence, Mme VIALON Patricia, M. DEGRAIX Jean-Luc, M. PARRIN Stéphane, M. MINNAERT Jean

3) Commission de la culture, de l'animation, du patrimoine et du tourisme

- Président : M. Axel DUGUA
- Membres : Mme FRANÇON Sandrine, Mme CHAPARD Catherine, M. ALA-MERCERY Yves, M. CHEVALLIER Luc, Mme CALYAKA Ayse, Mme MOIROUD Catherine, M. VIALLATTE Mathieu, M. DEGRAIX Jean-Luc, M.Samuel BOUGHZALA, M.GIRAUDO Julien

4) Commission de la sécurité, des transports et de la circulation

- Président : M. Axel DUGUA
- Membres : M. CADEGROS Régis, M. GRECO Gilles, Mme CIPRIANI Abila, M. BERNOU Raphaël, Mme CALYAKA Ayse, M. QUOY Philippe, M. VIALLATTE Mathieu, M.RIVAT Jean-Paul, M. PARRIN Stéphane, M. MINNAERT Jean

5) Commission de la vie associative, des sports, de l'enfance et de la jeunesse

- Président : M. Axel DUGUA

- Membres : M. PEREIRA Victor, M. CHANGEAT Bruno, Mme BELKORCHIA Daryne, M. CHEVALLIER Luc, Mme DERMETROSSIAN Florence, Mme BELKORCHIA Daryne, M. CHEVALLIER Luc, Mme DESORME Gaëlle, Mme VANELLE Florence, Mme MAURY Marlène, Mme LARCA Estelle, Mme CHAMPALLE Nathalie

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne